

ARRETE N°DAJS 23-18

Portant désignation du directeur du centre de don de corps
et des membres de son comité d'éthique, scientifique et pédagogique

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le livre 7 du code de l'éducation et notamment les articles L. 713.1 et R1261-17 et suivants,
Vu le code de la Santé publique,
Vu le code Civil ,
Vu le Décret n° 2022-719 du 27 avril 2022 relatif au don de corps à des fins d'enseignement médical
et de recherche,
Vu la Loi Bioéthique n° 94-653 du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain,
Vu les statuts de l'UFR de Médecine,
Vu les statuts du centre de dons de corps votés par le conseil de gestion de l'UFR de Médecine le 24
février 2023 et approuvés par le conseil d'administration le 24 février 2023,
Vu la proposition du doyen de l'UFR de médecine relative à la désignation du responsable de centre
du don de corps,

ARRETE

Article 1 :

M. Jean- Michel Prades, professeur des université- praticien hospitalier, est désigné Responsable du
centre de dons de corps, pour une durée de cinq ans.

Article 2 :

Sont désignés, comme membre du Comité d'Ethique, Scientifique et Pédagogique, au sein du collège
des personnalités de l'établissement, pour une durée de quatre ans :

-M. Philippe BERTHELOT, professeur des universités et M. Yann LELONGE, praticien hospitalier
universitaire, en tant qu'enseignants- chercheurs dans le domaine de la santé,

-Mme Mouna MOUNCIF MOUNGACHE, maître de conférence et Mme Gaelle CLAVANDIER,
professeur des Université, en tant qu'enseignants-chercheurs dans le domaine des sciences humaines et
sociales qualifiés notamment en droit, éthique, philosophie ou sociologie en fonction dans
l'établissement,

- M. Florian BERGANDI, en tant que technicien en fonction dans la structure d'accueil des corps .

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'Université et le directeur de l'UFR de médecine Jacques Lisfranc
sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 21 avril 2023

Le Président de l'Université

Florent PIGEON